

Meyrin, le 16 février 2024

SPA/convocation.doc

**Mesdames, Messieurs les  
membres du Conseil municipal**

---

Conseil municipal

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'avantage de porter à votre connaissance que votre Conseil tiendra séance le **mardi 27 février 2024 à 18h30**, à la Ferme de la Golette, rue de la Campagne-Charnaux 9.

**L'ordre du jour** est le suivant :

1. Assermentation de Mme Anna Chatrina Edinger Wrzosowski en remplacement de M. Pierre Boccard, conseiller municipal démissionnaire.
2. Assermentation de M. Gregor Wrzosowski en remplacement de feu M. Pierre-Henri Willi, conseiller municipal décédé (sous réserve).
3. Assermentation de M. Davit Ghukasyan en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. Antoine Frehner, désormais membre titulaire (sous réserve).
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024.
5. Communications du Bureau du Conseil municipal.
6. Communications du Conseil administratif.
7. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
8. Délibération n° 2024-02 relative à l'acquisition d'une part sociale de **CHF 300.-** de la Société coopérative COMETE.
9. Délibération n° 2024-03 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 645'000.-** en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée.
10. Délibération n° 2024-05 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 70'000.-** pour 2024 et de **CHF 130'000.-** pour 2025 destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) nécessaires au suivi des projets d'importance au service des sports.
11. Délibération n° 2023-34a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 94'000.-** **CHF 100'000.-** destiné à la réalisation d'une étude en vue de la définition programmatique d'un nouveau centre technique communal, **d'une caserne des pompiers ainsi que d'un local des samaritains.**  
**Rapport de la commission développement urbain** (M. Amato, Ve)

Ordre du jour (suite)

12. Délibération n° 2024-01a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 6'496'000.-** destiné à financer les travaux de réalisation des aménagements routiers, de l'espace public et des réseaux souterrains dans le cadre du déploiement du bus à haut niveau de service Genève – Vernier – Zimeysaver (BHNS-GVZ). **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (M. Trippel, UDC)
13. Pétition n° 2023-03a pour un deuxième club de football à Meyrin. **Rapport de la commission vie culturelle et sportive** (F. Grognoz, PLR)
14. Lettre de soutien du Conseil municipal en faveur de Mme Mahdie Alinejad. **Rapport de la commission cohésion sociale et économie** (E. Hartmann, Ve)
15. Rapport 2023 du délégué à la commission consultative des aînés. (E. Brocard, S)
16. Annonces de projets.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Esther Um  
Présidente



Législature 2020-2025  
**Délibération n° 2024-02**  
Séance du 27 février 2024

## **Délibération n° 2024-02 relative à l'acquisition d'une part sociale de CHF 300.- de la Société coopérative COMETE**

---

Vu l'exposé des motifs;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 février 2024;

### **D E C I D E**

### **PAR XXX**

1. D'ouvrir un crédit de **CHF 300.-** destiné à l'acquisition d'une part sociale de la Société coopérative COMETE,
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif, 02.14,
3. vu la nature de cet investissement, celui-ci ne donne pas lieu à amortissement,
4. d'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cette acquisition.

Certifié conforme à la décision du  
Conseil municipal

La Présidente

Esther Um

## **Délibération n° 2024-02**

### **Exposé des motifs**

Depuis le mois d'octobre 2018, le Conseil municipal a engagé des réflexions sur la problématique de la transition écologique. Ces travaux se sont au final concrétisés par la constitution d'une coopérative de transition écologique (COMETE) destinée à fédérer les acteurs engagés dans la transition écologique dans le cadre d'un écosystème, qu'il s'agisse d'entreprises, d'associations, d'acteurs institutionnels ou d'individus.

La COMETE a également pour vocation de développer et mettre en place des dispositifs de soutien sur le territoire meyrinois, tels que formations et programmes d'accompagnement, ainsi que la réalisation d'un projet pilote de revenu de transition écologique (RTE).

La COMETE ayant été constituée et inscrite au registre du commerce le 27 juillet 2023, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir une part sociale à hauteur de CHF 300.- afin d'officialiser l'adhésion de la Commune.

Si la Commune décidait un jour de se retirer de la COMETE, cette somme lui serait alors entièrement restituée.

**Délibération n° 2024-03 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 645'000.- en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu l'état du toboggan datant de 1999 qui présente des signes d'usure et de vieillissement des surfaces de glisse;

Vu la documentation technique « Installation de baignade 2.09, 2022 » éditée par le bureau de prévention des accidents (BPA) concernant les toboggans à usage public;

Vu l'obligation d'obtenir le permis d'utilisation du toboggan après inspection annuelle qui implique des installations conformes et une surface de glisse en parfait état;

Vu le rapport du bureau d'ingénieurs civils GEOS SA du 20.05.2021 attestant la stabilité des fondations;

Vu l'intérêt pour la Commune de maintenir cet équipement qui constitue une des attractions de la piscine des Vergers;

Vu que l'escalier hélicoïdal, la plateforme d'accès, le système d'alimentation en eau sont en bon état;

Vu le nombre de visiteurs de la piscine des Vergers qui est en constante augmentation;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu le plan des investissements 2023-2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du XXXX,

## **D E C I D E**

### **PAR XX OUI SOIT À L'UNANIMITÉ**

1. de réaliser les travaux de construction en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée,
2. d'ouvrir au conseil administratif un crédit de **CHF 645'000.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 34.14,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 645'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 645'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Certifié conforme à la décision du  
Conseil municipal

La Présidente:

Esther Um

## **Délibération n° 2024-03**

### **Exposé des motifs**

Le toboggan en forme de huit, long de 88 m, constitue une des attractions de la piscine municipale des Vergers. Il se situe aux abords du bassin olympique de 50 mètres d'où un escalier hélicoïdal amène sur une plateforme de départ se situant à 9 m du sol. Le toboggan se termine dans un bassin d'arrivée accessible latéralement par des marches. Après plus de 24 années d'exploitation et d'exposition aux rayonnements du soleil, la coque du toboggan présente des signes de vieillissement, notamment des surfaces de glisse, ce qui représente un risque pour l'utilisateur. Un remplacement doit être envisagé.

#### **Etat actuel**

Le toboggan construit en 1999 par l'entreprise Mattler SA est constitué d'une coque en demi-cercle en polyester de fibre de verre renforcé. Ce tube ouvert est soutenu par 2 poteaux en acier munis de bras latéraux qui servent d'assises. Le dispositif du toboggan comporte aussi une station de pompage dédiée à l'alimentation du tube et un bassin d'arrivée qui sert à la réception des personnes et à la rétention à l'eau déversée continuellement par le toboggan.

Contrôlé et entretenu régulièrement par une entreprise spécialisée, l'état général de l'installation est considéré comme bon. Toutefois, selon le dernier rapport d'état de l'entreprise chargée du suivi annuel, des dégradations sont à constater au niveau du tube de glisse. Ces faiblesses sont dues principalement à l'exposition au soleil pendant des années et à l'eau chlorée qui y coule lorsqu'il est en fonction. Chaque année des travaux de ponçage et lissage sont nécessaires afin d'éviter qu'un accident ne se produise par le hérissément d'une fibre de verre.

#### **Nouveau toboggan et recommandations bpa**

Vu les signes de fatigue des matériaux, un remplacement du tube du toboggan est nécessaire. Pour éviter des frais supplémentaires, il est prévu de maintenir la configuration actuelle en l'état, soit la forme en huit, la coque en demi-cercle, l'escalier d'accès et le bassin d'arrivée.

Aussi, les normes de sécurité ayant évoluées, l'arrivée du toboggan doit être adaptée aux recommandations actuelles éditées par le bureau des préventions des accidents (BPA).

Selon ces prescriptions, le bassin doit être muni d'un « aquafrein » soit un dispositif qui permette d'arrêter efficacement la glisse des utilisateurs. Autre mesure : la profondeur du bassin sera réduite de sorte à faciliter la sortie et éviter les collisions avec les prochains arrivant.

Le parcours en double huit inclura des passages permettant d'apporter un changement par rapport à l'ancienne version.

Un système moderne de gestion des passages doit également permettre une plus grande fluidité de descente tout en garantissant un degré de sécurité optimum.

#### **Ce que l'on garde**

A la suite d'une expertise des fondations par le bureau d'étude GEOS SA, il est ressorti que les fondations peuvent être gardées comme telles puisqu'encore saines. Seule une modification à la base des poteaux principaux devra être entreprise afin de palier à une oxydation présente.

L'actuel bassin de réception sera gardé en sa conception et sera utilisé comme bassin tampon, permettant le traitement de l'eau employée pour le toboggan. Toute l'infrastructure technique et de traitement de l'eau actuelle peut être réutilisée.

## Récapitulatif des coûts :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>Travaux de remplacement du toboggan</b>	<b>470'740</b>
Travaux préparatoires (sondages, installation provisoire électrique)	6'110
Maçonnerie (installation chantier, assainissement assises poteaux, hydro-démolition)	86'710
Toboggan	265'900
Étanchéité bassin (résine)	11'140
Installations électriques (raccordement signalisation, pompes)	8'500
Protection contre la foudre	5'000
Installations sanitaires (pompes alimentation toboggan)	19'600
Ouvrages métalliques (plancher inox bassin)	30'600
Revêtements de sol (carrelage bassin)	25'080
Aménagements extérieurs	12'100
<b>Honoraires mandataires</b>	<b>55'500</b>
Architecte	43'000
Ingénieur civil	12'000
Expert amiante, PCB, HAP	500
<b>Sous-total des travaux yc honoraires HT</b>	<b>526'240</b>
Option: module trompe l'œil indiquant une fausse direction	10'100
<b>Sous-total des travaux yc honoraires + option HT</b>	<b>536'340</b>
<b>Frais secondaires</b>	<b>6'000</b>
Autorisations et taxes	2'500
Reproductions, documentation, échantillons	1'000
Prestations MO	2'500
<b>Sous-total des travaux yc honoraires + option + frais secondaires HT</b>	<b>542'340</b>
<b>Divers et imprévu (10 %)</b>	<b>54'234</b>
<b>Total des travaux yc honoraires + option + frais secondaires + divers et imprévu HT</b>	<b>596'573</b>
<b>TVA 8.1 %</b>	<b>48'322</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>644'895</b>
<b>MONTANT DE LA DELIBERATION TTC arrondi à :</b>	<b>645'000</b>



### 1. Groupe ou prestation publique concerné :

34 – Sport et loisirs

### 2. Crédit d'investissement

**L'objet figure déjà dans le plan des investissements ?** X oui ou  non

Explication signe devant chiffre :

Le moins (-) signifie augmentation des charges ou une diminution de recettes,

Le (+) signifie une diminution des charges ou une augmentation des recettes.

Données du plan des investissements

**N° projet:**

**Investissement brut estimé:** - CHF 645'000.-

**Recettes d'inv. estimées:** CHF 0.-

Impact financier estimé sur le budget de fonctionnement (budget supplémentaire)

**I. Charges annuelles:** - CHF 64'500(y c. amortissement – CHF 64'500.-)

**II. Recettes annuelles moyennes depuis l'année :** CHF 0.-

Voir tableau annexe

### 3. Conformité au plan des investissements

L'acceptation de cet objet est-il conforme au plan des investissements ?

**au niveau de sa priorité:** X oui ou  non

**au niveau de l'année de démarrage:** X oui ou  non

L'acceptation de cet objet nécessite de **changer la priorité d'un autre projet** (pour des questions financières ou de ressources humaines) ?

oui ou X non

**commentaires:**

PROJET :

UTE - remplacement du toboggan de la piscine des Vergers

DELIBERATION :

D-2023-04

DATE :

29.01.2024

Description :


Délibération n° 2024-03 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 645'000.- en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée.

DEBUT PROJET : 2024

FIN PROJET : 2025

1ère année fonctionnement sur 12 mois : 2025

ACTIF /PASSIF	1ère année fonctionnement sur 12 mois : 2025											
	0	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	
nbre mois fonctionnement :												
INVESTISSEMENT												
10 Patrimoine financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Patrimoine administratif	645'000	500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	645'000	500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIFS												
20 Capitaux de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29 Capital propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

validé par service des finances : 

date : 30.1.24

validé par service de fonctionnement concerné : 

validé par service de l'investissement concerné : 



**Délibération n° 2024-05 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 70'000.- pour 2024 et de CHF 130'000.- pour 2025 destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) nécessaires au suivi des projets d'importance au service des sports**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu le nombre important et la nature des projets gérés par le service des sports sortant du cadre ordinaire de ses missions;

Vu les débats et le procès-verbal de la commission vie culturelle et sportive du 7 décembre 2023;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif,

**D E C I D E**

**PAR XXX**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 70'000.-** pour 2024, destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) nécessaire au suivi des projets d'importance au service des sports,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2024 et 2025 sur le compte 34.31,
3. de couvrir ce crédit budgétaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre,

4. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement, en 2025, un montant de **CHF 130'000.-**.

Certifié conforme à la décision  
du Conseil municipal

La Présidente :

Esther Um

## **Délibération n° 2024-05**

### **Exposé des motifs**

Le service des sports, au travers des installations qu'il met à disposition, accueille plus de 200'000 utilisateurs meyrinois par année dont 120'000 à la piscine du centre sportif. De plus, les membres des clubs fréquentent les terrains, les salles et les installations toutes les semaines.

La mission du service des sports a trois axes principaux : le soutien à l'organisation de manifestations sportives, l'accompagnement des associations ainsi que la mise à disposition d'installations sportives de qualité, ceci par un entretien courant, une maintenance régulière et un développement d'installations sportives.

L'exposé porte sur ce développement d'installations sportives pour des projets sortant de l'ordinaire, dont la plupart dépassent le seuil de CHF 100'000.-. Les projets inférieurs sont inscrits dans le budget d'entretien lourd et de rénovation dit PA-PF dont quelques CHF 500'000.- annuels sont alloués au service des sports.

Les grands projets sont habituellement portés par le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie. Il arrive cependant que, pour des raisons de sujet, de vue d'ensemble, de charge de travail ou de compétences, certains de ces projets soient suivis par le service des sports, appuyé toutefois par ledit service.

Pour assumer ses tâches de pilotage, le service des sports est composé d'une petite équipe de trois techniciens, d'un coordinateur technique, d'un adjoint opérationnel, d'une assistante de direction et du responsable de service. Les autres collaborateurs sont affectés à l'exploitation directe comme la surveillance des nageurs, l'accueil des clients, l'entretien des locaux et la planification des usages.

Ces 10 dernières années, le nombre de projets spéciaux a toujours pu être absorbé par l'équipe en place. Aujourd'hui, et pour les 2 prochaines années, ce nombre de projets a augmenté et nous en dénombrons 16 ; ceci sans compter les objets qui vont inévitablement arriver dans les prochains mois.

Ces projets d'importance sont en cours de traitement actuellement avec les ressources que nous avons. Ils ont été présentés de manière détaillée à la commission vie culturelle et sportive le 7 décembre 2023. Cette commission a constaté qu'un soutien spécifique serait nécessaire pour le service des sports. Plusieurs de ces projets sont susceptibles d'être suivi par un AMO.

### **Conclusion**

Les 16 projets dans lesquels est impliqué le service des sports dépasse sa capacité à les gérer tous en même temps, malgré des moyens financiers importants octroyés sur les objets. Le suivi de grands projets n'est pas le cœur de métier du service des sports.

Les solutions envisagées sont doubles : le report de certains délais ou alors se faire accompagner en mettant en place une équipe de projets. La présente délibération a pour objet la demande de mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

## Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistant-e- à maîtrise d'ouvrage aura le rôle de chef de projets pour assurer leur suivi. Il s'agira de :

- Etudes sommaires et établissement de plans de principe ;
- Etablissement de cahier des charges des projets ;
- Réalisation de dossiers d'appel d'offres selon AIMP ;
- Suivi des mandataires, des fournisseurs et entreprises ;
- Coordination et suivi des travaux avec l'ensemble des intervenants ;
- Etablissement de documents administratifs nécessaires au projet (bons de commande, PV de séances, notes, courriers divers) ;
- Suivi budgétaire des projets ;
- Réception des travaux, suivi des retouches ;
- Etablissement de dossier documentaire complet en fin de projet (plans, rapports, décisions).

Le temps à consacrer par le mandataire pour nos projets sera variable selon l'avancement de ceux-ci. Nous sollicitons donc un montant de **CHF 200'000.-** TVA incluse qui représente un quota d'heures d'AMO qui sera utilisé en fonction des besoins, au fur et à mesure sur une période d'environ 2 ans. Un décompte journalier sera tenu et une facturation mensuelle permettra de maîtriser l'enveloppe budgétaire globale.

**Délibération n° 2023-34a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de ~~CHF 94'000.-~~ CHF 100'000.- destiné à la réalisation d'une étude en vue de la définition programmatique d'un nouveau centre technique communal, d'une caserne des pompiers ainsi que d'un local des samaritains**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu l'obsolescence technique et fonctionnelle des différents bâtiments du centre de voirie et horticole de la ville de Meyrin;

Vu l'étude de faisabilité « Regroupement des centres de voirie et d'entretien ? » datant du 24 avril 2018;

Vu le masterplan « Campus santé » porté par l'Hôpital de la Tour et prévoyant l'implantation de bâtiments administratifs et hospitaliers sur les parcelles occupées par le centre de voirie et horticole (CVH);

Vu la délibération n° 2023-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'253'000.- en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération;

Vu le Plan directeur communal (PDCom) validé à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 et approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu le projet de révision du plan directeur ZIMEYSA nord n°26'615 en cours d'étude auprès de l'Office cantonal de l'Urbanisme (OU);

Vu la loi sur la gestion des déchets (LGD) votée le 22 septembre 2022 par le Grand Conseil;

Vu le plan des investissements 2023-2033;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;



Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 février 2024,

## DECIDE

### PAR XX OUI SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'année 2024 de ~~CHF 94'000.-~~ **CHF 100'000.-** destiné à la réalisation d'une étude en vue de la définition programmatique d'un nouveau centre technique communal, d'une caserne des pompiers ainsi que d'un local des samaritains,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 02.31,
3. de couvrir ce crédit budgétaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre,
4. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement 2024, un montant de ~~CHF 94'000.-~~ **CHF 100'000.-** destiné à couvrir les coûts de cette étude.

Certifié conforme à la décision du  
Conseil municipal

La Présidente:

Esther Um

## **Délibération n° 2023-34a**

### **Exposé des motifs**

#### **Le site de l'Hôpital de la Tour en mutation**

Le centre de voirie et horticole actuel (CVH) est le site d'exploitation du service de l'environnement où sont regroupés, sur une aire de 13'800 m<sup>2</sup>, les locaux administratifs, la déchetterie, les dépôts, les aires de stockage extérieures et les serres de culture. Occupant la parcelle depuis sa construction en 1978, le centre est appelé à être relocalisé sur un autre site de la Commune dans le cadre du projet d'extension de l'Hôpital de la Tour.

En effet, le PDCom identifie le site actuel sur lequel est implanté le centre de voirie et horticole comme étant destiné à recevoir un « Campus santé », projet porté par l'Hôpital de la Tour et faisant l'objet d'échanges réguliers entre la Commune, le représentant du projet Pôle santé et son développeur (ERGON SA), la FTI et l'Office cantonal de l'urbanisme.

Différents sites alternatifs sont en cours d'évaluation pour recevoir ce futur centre technique communal. Ces différentes options sont à évaluer en fonction du programme du futur centre technique communal et permettront de se déterminer sur le lieu le plus adapté aux besoins.

L'opportunité donnée par la relocalisation permet de s'affranchir d'une rénovation lourde d'un bâtiment vétuste et gourmand en énergie et de planifier le nouveau centre technique du service de l'environnement selon les exigences énergétiques en vigueur, le standard de construction élevé et les besoins d'un centre de voirie d'une ville en développement de 26'000 habitants. Aussi la planification des nouveaux bâtiments pourra intégrer les dispositifs qui seront nécessaires pour répondre aux objectifs de la loi sur la gestion des déchets (LGD) votée au Grand Conseil en 2022 de sorte à augmenter le tri et le recyclage.

#### **Les études en cours**

Des réflexions sur un centre de voirie intercommunal sont en cours depuis 2010 déjà. Ces études ont montré que le regroupement avec d'autres communes voisines (Vernier et Satigny) n'était pas opportun dans la mesure où cela engendre des déplacements importants de machines et de personnel. Pour rappel, le service de l'environnement est responsable d'un large éventail d'activités liées à la gestion et à l'entretien des espaces publics et de sport de la Ville. Son travail consiste à assurer l'entretien des espaces paysagers publics, des routes, des cimetières et des espaces piétonniers. Il est responsable de la collecte sélective des déchets ménagers et assure la mise en place de matériel pour les manifestations communales et les dispositifs d'affichage politique. Il gère un patrimoine arboré riche et varié de 6'000 arbres, assure la production et la mise en œuvre de la décoration florale et les inhumations dans les cimetières. Il conçoit et réalise aussi des aménagements paysagers pérennes ou éphémères. Le Jardin botanique alpin, avec les missions pédagogiques et scientifiques qui s'y rapportent, est aussi sous sa conduite.

Dans ce contexte, la proximité avec le territoire de la Commune s'avère essentielle si l'on veut offrir un service de qualité et proche des citoyens. Le maintien d'un centre technique sur le territoire de la commune de Meyrin fait donc sens.

Parallèlement une réflexion est en cours sur la production horticole. Différents scénarios sont en discussion, mais aucun n'a été arrêté à ce jour. Les possibilités envisagées sont les suivantes : une aire dédiée uniquement à la production florale située sur une parcelle à côté du cimetière de Feuillasse, une mutualisation avec la commune de Vernier (sur le

territoire de Vernier ou Meyrin) ou bien une externalisation moyennant un partenariat public-privé.

### Etat des lieux et relevé

Afin de connaître les surfaces actuelles du CVH et leurs affectations, un relevé de tous les bâtiments et aménagements extérieurs a été réalisé en 2022. Aussi, des fiches pour chacun des 180 locaux ont été éditées, fiches qui décrivent l'affectation, la hauteur, la surface et l'équipement contenu dans chaque local. L'objectif des fiches est de vérifier les affectations actuelles, de lister le matériel stocké et de faire le diagnostic des machines et engins afin de déterminer la surface nette qui sera nécessaire dans le futur.

### Définition d'une vision et d'un programme

En s'appuyant sur le relevé des besoins (fiches locaux), la mission de l'architecte-programmiste sera de produire le programme du futur centre technique du service de l'environnement. Ce mandataire accompagnera le service de l'environnement et l'UTE dans les différentes étapes de l'élaboration du programme. Son travail consistera d'abord à faire émerger une vision d'ensemble qualitative des prestations à fournir. Il sera chargé de vérifier les options et de les amener jusqu'à une validation interne, étape importante qui permettra ensuite de quantifier ces besoins dans un programme détaillé.

Pour conclure la phase de programmation, une étude de faisabilité sera faite sur la parcelle retenue de sorte à mesurer le potentiel des différents scénarios d'implantation.

Cette phase d'étude programmatique devrait être achevée en automne 2024. Ensuite on sera en mesure d'initier la prochaine étape du processus qui sera l'organisation d'une procédure de sélection de projet de construction sous la forme jugée la plus adaptée au projet envisagé (concours, MEP, AO). Elle sera accompagnée de la dépose d'un crédit d'étude incluant cette procédure et le coût des études des futures constructions.

### Récapitulatif des coûts :

#### Honoraires mandataires

Architecte-programmiste	68'000
Experts gestion des déchets, recyclage, environnement	15'000

<b>Sous-total honoraires HT</b>	<b>83'000</b>
---------------------------------	---------------

#### Frais secondaires

Reproductions, documentation	1'500
------------------------------	-------

<b>Sous-total honoraires + frais secondaires HT</b>	<b>84'500</b>
---	---------------

Divers et imprévu (10 %)	8'450
--------------------------	-------

<b>Total des honoraires + frais secondaires + divers et imprévu HT</b>	<b>92'949</b>
--	---------------

TVA 8.1 %	7'529
-----------	-------

<b>Total honoraires + frais secondaires + divers et imprévu TTC</b>	<b>100'478</b>
---	----------------

<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>100'478</b>
-----------------------------	----------------

A déduire:	néant
------------	-------

<b>MONTANT DE LA DELIBERATION TTC</b>	<b>100'478</b>
---------------------------------------	----------------

<b>ARRONDI A</b>	<b>100'000</b>
------------------	----------------

PROJET : UTE - Etude programmatique d'un nouveau centre technique communal

DELIBERATION : D-2023-34

DATE : 07.12.2023

Description :

Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 94'000.- destiné à la réalisation d'une étude en vue de la définition programmatique d'un nouveau centre technique communal.

DEBUT PROJET : 2024

FIN PROJET : 2024

1ère année fonctionnement sur 12 mois :

REVENUS	ESTIMATION BUDGET ANNUEL	INDICE	taux fonctionnement :													
			100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
nbre mois fonctionnement :			12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
			ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034			
40 Revenus fiscaux	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43 Revenus divers	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES																
30 Charges de personnel	-94'000	102.5%	-94'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 Biens, services et autres charges d'expl.	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34 Charges financières	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36 Charges de transfert	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37 Subventions à redistribuer	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39 Imputations internes	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	-94'000		-94'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT	-94'000		-94'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : les recettes sont en positifs, les charges en négatifs. Une diminution de recettes est en négatif, une diminution de charge est en positif


validé par service des finances :

date :

  
2.12.2023

validé par service de fonctionnement concerné

validé par service de l'investissement concerné



**Délibération n° 2024-01a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 6'496'000.- destiné à financer les travaux de réalisation des aménagements routiers, de l'espace public et des réseaux souterrains dans le cadre du déploiement du bus à haut niveau de service Genève – Vernier – Zimeysaver (BHNS-GVZ)**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu le projet d'agglomération Grand Genève de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> génération (PA3 et PA4);

Vu l'importance des projets d'infrastructures de mobilité douce développés à l'échelle de l'agglomération et visant à réduire le trafic individuel motorisé (TIM);

Vu la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) H 1 50.01, article 5.3 décrivant les principes de subventions du Conseil d'Etat sur le domaine public communal et son règlement d'application H1 55.04;

Vu les études du projet BHNS-GVZ portées par l'Etat de Genève et suivies en co-maîtrise d'ouvrage par la ville de Genève, la ville de Vernier, la ville de Meyrin, la commune de Satigny et la FTI;

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Office cantonal du génie civil (OCGC) et la ville de Meyrin;

Vu l'autorisation de construire DD 317'582/1 relative au réaménagement de l'espace public pour l'insertion d'un bus à haut niveau de service (BHNS-GVZ) - Secteur 1, délivrée par l'Etat de Genève, Office cantonal des transports le 13 septembre 2023 ;

Vu la prise en charge du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) de la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation des équipements affectés au réseau secondaire communal selon la LEaux-Ge – L2 05;

Vu la résolution n° 2020-04a relative à l'approbation du Plan directeur communal (PDCoM) et du plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de Meyrin, validée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 et approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu la présentation du projet par l'Office cantonal des transports lors de la commission développement urbain du 16 juin 2022;

Vu le Plan climat cantonal 2030, troisième génération, adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu le plan des investissements 2023-2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. E et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 février 2024,

## **D E C I D E**

### **PAR XXX OUI**

### **A LA MAJORITE QUALIFIEE**

1. d'ouvrir un crédit de réalisation de **CHF 6'496'000.-** destiné à financer les travaux de réalisation des aménagements routiers, de l'espace public et des réseaux souterrains dans le cadre du déploiement du bus à haut niveau de service Genève – Vernier – Zimeysaver (BHNS-GVZ),
2. de prendre acte qu'une subvention cantonale et une contribution fédérale du Plan d'agglomération (PA) théorique maximale de CHF 1'060'000.- est attendue sur le secteur 1 pour la ville de Meyrin,
3. de prendre acte qu'une subvention estimée à ce jour à CHF 426'300.- parviendra du Fonds intercommunal d'assainissement,
4. d'autoriser la mutation parcellaire d'une surface de 190 m<sup>2</sup> de la parcelle 14897 (entrée de la ferme de la Planche) du domaine privé communal au domaine public communal et d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs,
5. de prendre acte que cette mutation n'entraîne pas de perte de valeur du patrimoine communal,

6. de comptabiliser les dépenses de CHF 6'496'000.- et les recettes estimées de CHF 1'486'300.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubriques 61.14 et 72.14,
7. d'amortir la dépense nette estimée de CHF 5'009'700.- dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 de la manière suivante :
  - sous rubrique 61.33 : CHF 4'903'125.- sur 30 ans
  - sous rubrique 72.33 : CHF 106'575.- sur 40 ans,
8. de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle, vu l'opération d'utilité publique projetée,
9. de charger le Conseil administratif de signer tous les actes notariés nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération conformément à la délibération n° 2020-08 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes,
10. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 6'496'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Certifié conforme à la décision du  
Conseil municipal

La Présidente:

Esther Um

# Délibération n° 2024-01a

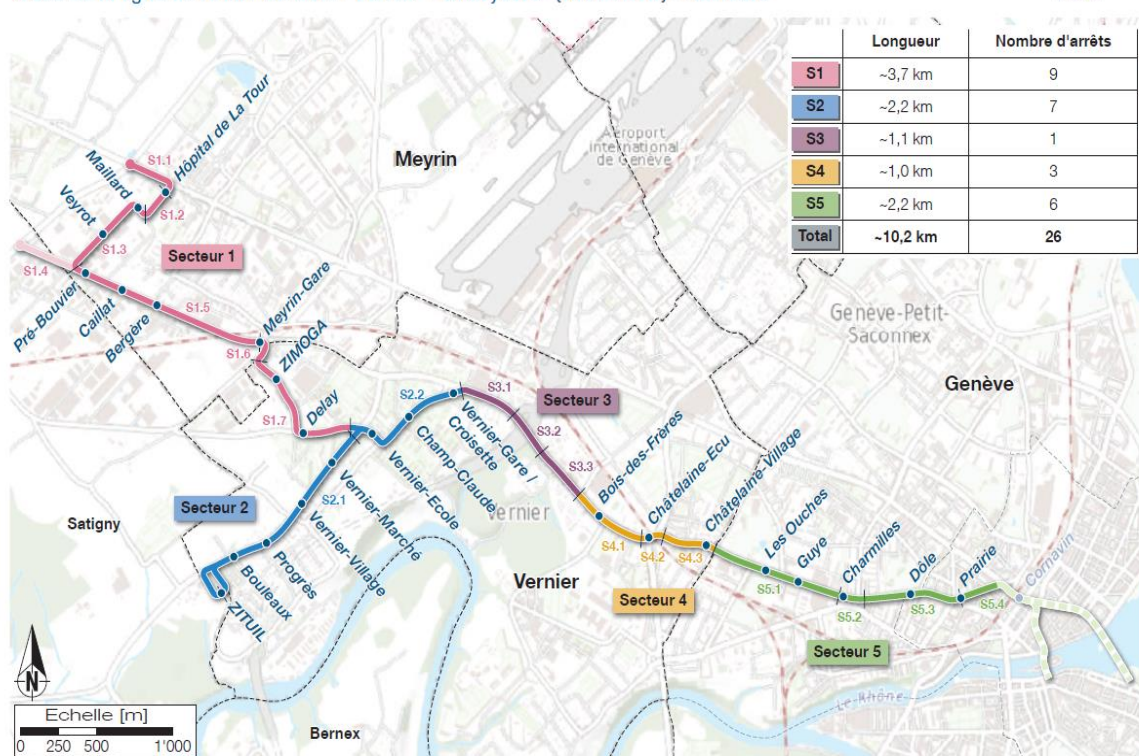
## Exposé des motifs

### Contexte

La présente délibération porte sur l'étude et la réalisation des aménagements routiers, de l'aménagement de l'espace public, des réseaux souterrains et de la ligne aérienne de contact du futur bus à haut niveau de service Genève – Vernier – Zimeysaver (BHNS-GVZ).

Ce projet concerne le développement d'un axe de transport public sur l'une des principales pénétrantes de la rive droite. D'une longueur d'environ 10 km, il fait partie des mesures structurantes du Projet d'agglomération 3 (PA3), mesure 33-13 pour l'axe fort transport public et mesure 13-20 pour le pôle d'échange multimodal de Châtelaine.

Tracé de la ligne de BHNS Genève – Vernier – Zimeysaver (BHNS-GVZ) - Secteurs



Cette offre de transport permettra de relier la zone industrielle Meyrin-Satigny-Vernier (ZIMEYSAVER) au secteur de Cornavin. Il traversera le territoire des communes de Meyrin, Satigny et Vernier, ainsi que la ville de Genève, en particulier l'échangeur autoroutier jonction Meyrin-Vernier, ainsi que le Pont de l'Ecu, les quartiers de Châtelaine ou des Charmilles.

Appartenant au réseau routier cantonal primaire, sa première section entre le centre-ville jusqu'au Pont de l'Ecu, se trouve dans la partie la plus dense de la ville, à l'intérieur du périmètre délimité par la moyenne ceinture qui s'inscrit dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 1.21 du 5 juin 2016).

Afin d'offrir un aménagement homogène, cohérent et fonctionnel, une étude traitant de l'ensemble de l'espace public a été réalisée, intégrant les nouvelles exigences en matière de qualité urbaine et de mobilité. Elle a permis d'assurer la progression des transports publics et un fonctionnement cohérent du réseau routier, tout en développant les itinéraires de mobilité douce ainsi que les qualités spatiales et



paysagères de l'axe. La ville de Meyrin est concernée par le secteur 1 allant du carrefour de la route Meyrin à la route de Montfleury, divisé en sept tronçons (S1.1 à S1.7). Trois de ces tronçons sont concernés par cette délibération.

#### TRONÇON 1.1 – ROUTE DE MEYRIN

L'introduction du BHNS-GVZ sur la route de Meyrin entraîne le réaménagement de l'arrêt existant de l'hôpital de la Tour. Il s'agit dès lors de prolonger le quai, d'une longueur actuelle de 50m, à une longueur totale de 75m. Cette action permet d'assurer les arrêts conjoints de la ligne de tram 18 et du futur BHNS.

Les mobilités douces sont réorganisées sur la partie nord de la route de Meyrin, utilisant deux cheminements parallèles existant pour séparer clairement les cycles (côté chaussée) et les piétons (côté quartier). Le débouché de la rue des Arpentiers est également réaménagé avec de nouvelles plantations, de manière à séparer les flux selon les différents modes de déplacement.

La remise à l'heure du BHNS se fera à la sortie du rond-point du Mandement, ce qui implique l'inversion du trottoir et de la piste cyclable.

#### TRONÇON 1.2 – AVENUE JACOB-DANIEL-MAILLARD

Du côté de la route de Meyrin, l'avenue Jacob-Daniel-Maillard accueille les arrêts de bus des lignes 56, 57 et 71, permettant un meilleur rabattement vers le tram et le BHNS et libérant ainsi l'accès aux urgences pour les ambulances, point actuellement problématique pour l'Hôpital de La Tour. Des sites propres bus et cycles sont aménagés de part et d'autre de la chaussée. Une voie TIM est conservée uniquement en direction de la route de Meyrin. Le trottoir sud-est est conservé dans son gabarit et emplacement actuel, en attente du développement d'un PLQ sur le parking des médecins. Le long du bâtiment hospitalier, le trottoir est élargi à 2m et la chaussée réservée aux bus, cycles et ayants droit uniquement.

#### TRONÇON 1.3 – RUE VEYROT

L'arrêt Maillard est réorganisé pour accueillir le BHNS et sécuriser les traversées piétonnes. Cela implique une inversion de la piste cyclable et du trottoir au sud du parc de la Tour, l'implantation d'une berme de sécurité, mais également l'élargissement du quai de l'autre côté de la chaussée. Les cheminements à travers le parc sont pérennisés afin de desservir l'arrêt et les parkings alentours.

La rue Veyrot profite de la suppression de 46 places de stationnement latérales pour implanter une bande plantée de 3m et un trottoir de 2m sur sa partie ouest. Le trottoir sud et le revêtement béton de la chaussée sont maintenus. L'arrêt Veyrot est légèrement déplacé et introduit une traversée piétonne avec un îlot refuge.

#### Principe de végétalisation

L'objectif porté par le projet du BHNS-GVZ concernant la végétation est d'obtenir une couverture arborée sur la totalité de la voie express du bus.

Les plantations se réalisent par bosquets composés d'arbres de diverses espèces adaptées aux conditions urbaines et d'arbustes indigènes, ainsi que d'une couverture herbacée d'espèces locales adaptées aux conditions pédologiques et climatiques.

Le choix des espèces d'arbres s'inspire de celles déjà présentes de part et d'autre de la route, il renforce ainsi la cohésion paysagère environnementale. L'aspect paysager exprime une continuité le long de la voie ainsi que de manière transversale, en liant les identités végétales que l'on trouve dans les plantations privées (exemple présences de pins, micocouliers, ormes, chênes verts, etc.) sur les bords de la route.

Dans les principes de végétalisation, le projet cherche également à transplanter un

maximum d'arbres présents sur la berme existante de la route du Nant-d'Avril. Pour autant qu'elles soient économiquement raisonnables, ces transplantations offrent une alternative à un abattage.

Les arbres récupérés dans la berme centrale seraient transplantés dans un champ sur le site (pépinière urbaine) pour éviter les coûts inutiles de transports en attendant les plantations définitives.

### Assainissement des eaux de chaussée

Le projet BHNS distingue deux types de surface sur lesquelles les eaux de pluie sont à récupérer: les pistes cyclables et trottoirs, d'une part, et les chaussées, d'autre part.

- Pistes cyclables et trottoirs

Les eaux superficielles des pistes et trottoirs sont, dans tous les cas où cela est possible, orientées vers les fosses de plantation ou les espaces verts, afin de limiter l'apport dans les collecteurs du réseau secondaire. Les pentes transversales de ces surfaces sont donc orientées en direction des espaces verts et la limite entre les deux espaces est marquée par une bordure noyée, permettant ainsi le passage de l'eau superficielle.

- Chaussées

Les surfaces de chaussées peuvent être distinguées en deux catégories. En effet, certaines chaussées à fort trafic font l'objet d'une obligation de traitement par l'OCEau. Ces eaux sont considérées comme polluées et ne doivent donc pas être rejetées directement dans le réseau secondaire ou dans le milieu naturel sans traitement. Sur les chaussées à trafic plus modéré, cette obligation ne s'applique pas et les eaux superficielles peuvent donc être rejetées directement dans le réseau secondaire.

Pour les secteurs concernés par une obligation de traitement, la première solution envisagée consistait à traiter l'eau de chaussée en la filtrant à travers la terre végétale des fosses d'arbres. Cependant, cette solution est encore en discussion au niveau réglementaire entre différentes autorités du Canton (OCEau, GESDEC, OCAN).

### Planning intentionnel pour le secteur 1 – LOT 1 (Meyrin)

Dépôt des appels d'offres : avril 2024

Début des travaux en début 2025 et une fin des travaux à l'automne mi-2026.

La mise en service de la ligne pourra avoir lieu à la fin du premier semestre 2027.

## Détail des coûts

Le tableau ci-dessous détaille les coûts pour le secteur S1.2 avenue Jacob-Daniel-Maillard et S1.3 rue Veyrot ainsi que le mobilier de la ville de Meyrin.

<b>A MONTANT DES TRAVAUX SUR DOMAINE COMMUNAL</b>		
<b>1</b>	<b>GENIE CIVIL</b>	<b>1'174'000</b>
	INSTALLATION DE CHANTIER	333'000
	DEPOSE MOBILIER ET MATS	38'000
	DEMOLITION REVETEMENTS	248'000
	TERRASSEMENTS	508'000
	MISE EN PERIL RESEAU SIG	47'000
<b>2</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>323'000</b>
	DEVIATION RESEAUX EXISTANTS	323'000
<b>3</b>	<b>AMENAGEMENT SURFACES</b>	<b>1'767'000</b>
	BORUDRES	286'000
	STRUCTURES ET REVETEMENTS	686'000
	MURS BETON	231'000
	PLANTATIONS	552'000
	ABATTAGE	12'000
<b>4</b>	<b>MOBILIER ET ECLAIRAGE</b>	<b>906'000</b>
	MOBILIER URBAIN	446'000
	ECLAIRAGE PUBLIC	460'000
<b>TOTAL COÛT DES TRAVAUX SUR DOMAINE COMMUNAL</b>		<b>4'170'000</b>
<b>B MONTANT DES TRAVAUX SUR DOMAINE CANTONAL</b>		
<b>1</b>	<b>GENIE CIVIL</b>	<b>188'000</b>
	INSTALLATIONS DE CHANTIER	188'000
<b>2</b>	<b>MOBILIER</b>	<b>733'500</b>
	MOBILIER URBAIN	733'500
<b>TOTAL COÛT DES TRAVAUX SUR DOMAINE CANTONAL</b>		<b>921'500</b>
<b>C MONTANT DES HONORAIRES ET FRAIS</b>		
	HONORAIRES	480'000
	ESSAIS EN LABORATOIRE	44'000
<b>TOTAL DES HONORAIRES ET FRAIS</b>		<b>524'000</b>
<b>TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES (A+B+C)</b>		<b>5'615'500</b>
<b>Divers et imprévus (7 %)</b>		<b>393'085</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PROJET HT</b>		<b>6'008'585</b>
<b>TVA (8.1%)</b>		<b>486'695</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PROJET TTC</b>		<b>6'495'280</b>
<b>MONTANT DE LA DELIBERATION TTC ARRONDI A</b>		<b>6'496'000</b>
<b>RECETTES ESTIMEES</b>		
	Subvention Cantonale et contribution fédérale PA	1'060'000
	Subvention FIA	426'300
<b>TOTAL RECETTES ESTIMEES</b>		<b>1'486'300</b>

### 1. Groupe ou prestation publique concerné :

61 – Circulation routière

72 - Traitement des eaux usées

### 2. Crédit d'investissement

**L'objet figure déjà dans le plan des investissements ?** X oui ou  non

Explication signe devant chiffre :

Le moins (-) signifie augmentation des charges ou une diminution de recettes,

Le (+) signifie une diminution des charges ou une augmentation des recettes.

Données du plan des investissements

**N° projet :** BHNS-GVZ

**Investissement brut estimé:** - CHF6'496'000.-

**Recettes d'inv. estimées:** CHF1'486'300.-

Impact financier estimé sur le budget de fonctionnement (budget supplémentaire)

**I. Charges annuelles:** - CHF169'102.- (y.c. amortissement – CHF166'102.-)

**II. Recettes annuelles moyennes depuis l'année :** CHF 0

### 3. Conformité au plan des investissements

L'acceptation de cet objet est-il conforme au plan des investissements ?

**au niveau de sa priorité:** X oui ou  non

**au niveau de l'année de démarrage:** X oui ou  non

L'acceptation de cet objet nécessite de **changer la priorité d'un autre projet** (pour des questions financières ou de ressources humaines) ?

oui ou X non

**commentaires:**

PROJET : UTE - BHNS-GVZ

DELIBERATION : D-2024-01

DATE : 10.01.2024

Description :

Délibération n° 2024-01 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 6'496'000.- destiné à financer les travaux de réalisation pour des aménagements routiers, de l'espace public, des réseaux souterrains dans le cadre du remaniement de l'offre de transport collectif pour le passage du bus à haut niveau de service Genève - Vernier - Zimeysaver (BHNS-GVZ). Montant des recettes estimées à CHF 1'486'300, soit une dépense nette de CHF 5'009'700.


DEBUT PROJET : 2024

FIN PROJET : 2027

1ère année fonctionnement sur 12 mois : 2028

ACTIF /PASSIF	nbre mois fonctionnement :		1ère année fonctionnement sur 12 mois :											
	INVESTISSEMENT		ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	
ACTIFS														
10 Patrimoine financier	-													
14 Patrimoine administratif	5'009'700		200'000	3'000'000	3'000'000	1'190'300								
TOTAL DES ACTIFS	5'009'700		200'000	3'000'000	3'000'000	1'190'300								
PASSIFS														
20 Capitaux de tiers	-													
29 Capital propre	-													
TOTAL DES PASSIFS	-													

validé par service des finances :  date : 26.1.2024

validé par service de fonctionnement concerné  validé par service de l'investissement concerné

*S. Blondet*



X-2023-03

130 signatures

## POUR UN DEUXIÈME CLUB DE FOOTBALL À MEYRIN

Depuis de nombreuses années, le projet de fonder une deuxième équipe de football à Meyrin existe. Mais cela n'a jamais pu être possible pour cause de "manque de terrain". Pourtant une majorité des communes du canton mettent à disposition leurs installations, bien plus petites que les nôtres, à plusieurs associations sportives. De plus, plusieurs créneaux horaires sont réservés aux employés du Cern au profit du FC Meyrin.

Déjà avant et aujourd'hui plus que jamais, il y a des listes d'attente énormes pour les nouvelles inscriptions des enfants et aucune équipe pour les adultes dans les bas degré du niveau cantonal. Les ligues compétitives sont très bien représentées par le club, mais le foot loisirs beaucoup moins. Beaucoup de Meyrinois, par dépit, se tournent vers d'autres clubs comme le FC Satigny, US Genève-Poste, FC Vernier, Lancy Sport etc. Le Meyrin FC a une demande énorme et compte déjà beaucoup de licenciés. Nous pensons donc qu'il serait profitable pour tous qu'un second club puisse enfin voir le jour.

Nom, Prénom	Commune	Signature

**A qui de droit**

Meyrin, le 27 février 2024

N/réf: EUM/spa

## **Soutien du Conseil municipal de Meyrin à Mme Mahdie Alinejad**

---

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil municipal de la ville de Meyrin, je viens, par la présente, signifier notre soutien à Mme Mahdie Alinejad, d'origine iranienne, qui vit maintenant depuis plus de quatre ans dans le canton de Genève et qui réside actuellement sur le territoire communal meyrinois. J'ai pu constater qu'elle est parfaitement intégrée à Genève, notamment grâce à ses multiples activités d'ordre associatif et sportif.

Mme Alinejad est par ailleurs connue pour son engagement citoyen et politique en faveur du droit des femmes et de l'amélioration des conditions de vie de ces dernières en Iran.

Compte tenu de la répression violente exercée sur les femmes et de toute activité susceptible d'aller à l'encontre de la doctrine du régime en place, si Mme Alinejad venait à être renvoyée dans son pays d'origine, les conséquences seraient potentiellement dramatiques et sa vie sérieusement mise en danger.

De ce fait, le Conseil municipal de la ville de Meyrin s'oppose fermement au renvoi de Mme Alinejad et invite les instances compétentes à mettre tout en œuvre pour qu'elle puisse obtenir l'asile dans notre pays.

Ce soutien, initié en premier lieu par des dizaines de citoyennes et citoyens de Meyrin, s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité et d'entraide chères à notre ville.

Par ailleurs, je suis convaincue que l'accueil permanent sur le sol helvétique d'une personne engagée comme Mme Alinejad est bénéfique à la Suisse ; par conséquent, je vous remercie d'avance de prendre en compte la position du Conseil municipal et d'octroyer l'asile à Mme Alinejad.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil municipal

Esther Um  
Présidente du Conseil municipal



## **RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES AINES**

### **Période du 29 Août 2022 au 11 septembre 2023**

Je ne peux pas commencer mon rapport sans réitérer ma reconnaissance de la confiance que le Conseil Municipal a toujours eu envers moi, en tant que son représentant auprès de la Commission consultative des Aînés.

#### **Commission des Aînés du 29 Août 2022**

Mme C. LUZZATTO procède aux salutations d'usage, excuse l'absence de M. Eric CORNUZ, retenu par d'autres obligations professionnelles et ouvre la séance.

Après l'approbation à l'unanimité de procès-verbal du 3 juin 2022, un seul point est à l'ordre du jour : Activités à venir.

Mme C. LUZZATTO annonce qu'en décembre, la fête de l' Escalade sera célébrée, pour les Aînés, avec la Compagnie 1602. Il y aura projection d'un film, un cortège aux flambeaux, la soupe, l' assiette valaisanne et la marmite au Jardin de l'Amitié. La traditionnelle fondue dans la yourte au Grand-Saconnex sera aussi organisée : une fois en janvier 2023 et une autre fois en février 2023.

#### **Commission des Aînés du 13 janvier 2023**

Mme C. LUZZATTO procède aux salutations d'usage et excuse M. Eric CORNUZ, absent. Après l'approbation du procès-verbal du 29 Août 2022, un seul point est à l'ordre du jour :

##### Activités à venir

M. Eric CORNUZ, étant absent, le point concernant le choix du film à projeter est reporté. Elle promet de le consulter et une réponse sera communiquée à la prochaine commission.

Visites du Château de la Sarraz et du Musée du cheval à organiser sont proposées par M. Eric BROCARD.

M. M. CONRAD quant à lui propose les visites du Centre de réadaptation des rapaces à Bardonnex, le Musée du vitrail à Romont et l' Abbatale de Payerne, éventuellement en été, et Sucrierie d'Aarberg pour cet automne.

La descente du Rhône est suggérée par M. Philippe BOCCARD.

Un atelier « Carnet de deuil » sera mis en place au Jardin de l'Amitié en mai et éventuellement un petit voyage au Tessin , pourquoi pas cet été, propose Mme C. LUZZATTO.

##### Divers

Mme C. LUZZATTO annonce qu'elle entamait sa dernière année car elle prendra officiellement sa retraite à la fin de cette année, soit au 31 décembre 2023. Elle participera jusqu'à cette date aux manifestations du service tout en précisant qu'elle a encore 6 mois de vacances à placer durant cette période.

M. M. CONRAD présente son livre, qu'il a réalisé sur la base des photos prises lors de la sortie des aînés « Sur les bords du lac de Constance » , en septembre 2022.

### **Commission des Aînés du 17 Mars 2023**

Excepté, M. E. CORNUZ, conseiller administratif délégué, excusé, tout le monde étant présent, Mme C. LUZZATTO procède aux salutations d'usage, ouvre la séance, et le procès-verbal du 13 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Comme personne n'a un sujet d'activité à venir à proposer, il est décidé de reporter celui - ci au prochain trimestre, soit en septembre / octobre / novembre 2023.

#### **Sorties d'été**

M. Eric BROCARD propose une sortie d'une journée à Château d'Oex comprenant la visite des caves d'affinage d'Étivaz et la visite du Musée du Pays d'En Haut. A organiser deux fois compte tenu du nombre limité de places dans le car.

Mme E. SQUILLACI fait une proposition de sortie de 1 ou 2 jours à Aoste ( Italie ).

M. M. CONRAD suggère une sortie à Romont pour visiter le Château et le Musée du vitrail ou une sortie à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard (visite de l'Hospice, de la chapelle et des chiens) C'est cette dernière proposition qui fut retenue en finalité.

La proposition de la descente du Rhône suggérée par M. Ph. BOCCARD lors de la précédente commission sera relancée au printemps, soit début avril 2023 car la CGN lui a signifié que toutes les croisières sur le Rhône étaient suspendues au moins jusqu'à fin mars 2023.

Prochain programme avant de passer aux viviers , M. M.CORAND rappelle le maintien de sa proposition de la visite de la Sucrierie d'Aarberg. Il suggère la visite de Fromagerie Tyrode à L'Auberson (VD) de fabrication du Vacherin Mont d'Or et l'Office du patrimoine de Genève.

#### **Divers**

M. M. CONRAD demande si on pourrait envisager d'organiser des lotos pour les Aînés à Meyrin comme a fait la commune de Thônex. Votre proposition est pertinente lui répondit Mme C. LUZZATTO, mais le problème se pose au niveau de l'organisation et du budget. Il demande beaucoup de ressources et d'investissement ; cependant la question reste à étudier.

Mme C. LUZZATTO annonce que plusieurs activités prévues cet été, notamment musicales, se dérouleront au Jardin de l'Amitié.

Le voyage des Aînés se déroulera en septembre 2023, sur 5 jours, au Tessin, et le trajet se fera en car. En ce qui concerne les nouveaux Aînés, leur accueil est prévu pour le 11 mai 2023 au Jardin de l'Amitié. La soirée s'intitulera « New Life » et aura la forme d'une soirée jazzy avec apéritif dinatoire.

Enfin, la Fête de l'Eau aura lieu le 16 juin 2023. Le lieu vous sera annoncé ultérieurement et dépendra du nombre de participants.

### **Commission des Aînés du 2 Juin 2023**

M. Eric CORNUZ, Conseiller administratif délégué procède aux salutations d'usage, excuse M. Pierre RICHARD du Club des Aînés, absent, ouvre la séance ; 2 points et divers sont inscrits à l'ordre du jour.

Après l'adoption du procès-verbal du 17 mars 2023 à l'unanimité, M. E.CORNUZ demande, suite à l'annulation de la commission des Aînés lors du dernier trimestre, faute de sujet, si la responsable du service avait reçu de nouvelles propositions.

Mme C. LUZZATTO notifie que pour l'un des conférenciers proposé, déjà venu plusieurs fois, le Service des finances a refusé sa prise en charge étant donné qu'il réside hors de l'Union européenne. Le faire venir générerait des démarches compliquées pour le paiement de ses honoraires. M. E. CORNUZ prend acte, promet mais sans garantie de reprendre contact avec le Service des finances pour voir si une solution peut être trouvée.

Mme E. SQUILLACI propose de contacter un professeur de l'Université de Genève attiré et qui accepterait de venir.

M. M. CONRAD se propose aussi de se renseigner auprès du CICR si quelqu'un serait susceptible de donner une conférence.

Enfin, M. E. CORNUZ suggère quant à lui de refaire une conférence sur la cybersécurité à la seule condition qu'on puisse trouver un conférencier en la matière.

#### Activités à venir

Une liste exhaustive est proposée par M. M. CONRAD : la Fabrique Caran d'Ache, le Musée de la Réforme, la Sucrierie d'Aarberg , l'Abbatiale de Payerne, les vitraux de Romont, le Centre de réadaptation des rapaces, la Fromagerie Tyrode à L'Auberson ( VD ) Fabrication du Vacherin Mont - d'Or, le poste de commandement de la 2ème guerre - Office du patrimoine de Genève.

Le Temple de Saint-Gervais (fouilles) suggéré par Mme E. SQUILLACI et M. Ph. BOCCARD propose de visiter les sites suivants : le CERN, le Musée olympique - Ouchy même s'il a été fait déjà.

M. E. CORNUZ quant à lui propose la visite de la nouvelle Maison Vaudagne, du sentier du Parking P1, du Quartier de l'Etang, de la Ferme de la Planche - Coopérative des Vergers, avec dégustation des produits de la Ferme, du Palais fédéral, l'Organisation éventuelle du loto à la Maison Vaudagne, pourquoi pas un concert des CLACKOS à l'Undertown, et un Film du trimestre : « Grounding ».

#### Divers

M. M. CONRAD, informe le comité que plusieurs aînés veulent savoir si le voyage d'une semaine cet été évoqué aura bel et bien lieu.

A cette interrogation, M. E. CORNUZ lui répond que cette année, il n'y en aura pas, mais que l'objectif était de remettre cette activité à l'ordre du jour dès l'année prochaine.

#### **Commission des Aînés du 11 septembre 2023**

M. Eric CORNUZ procède aux salutations d'usage, excuse l'absence de M. Pierre RICHARD du Club des Aînés, ouvre la séance et un seul point et divers sont à l'ordre du jour.

Après l'adoption à l'unanimité du procès-verbal du 2 juin 2023, M. E.CORNUZ aborde le seul point à l'ordre du jour :

## Commission des Aînés et Activités futures

Suite à sa proposition, lors de la dernière séance du bureau de la commission des aînés du 2 juin 2023, d'organiser une conférence sur le sujet de la cybersécurité, M. E.CORNUZ informe qu'il n'a pas eu de contact susceptible de donner une telle conférence. M. M. CONRAD propose de contacter M. Pascal BUJARD, professionnel informatique, notamment en cyber-attaques, qui pourrait avec des explications claires informer les aînés sur les risques et comment s'en protéger.

En ce qui concerne les activités à venir, excepté les activités déjà proposées lors de la séance de la Commission des Aînés du 2 juin 2023, s'ajoutent sur la liste , le Marché-concours national de chevaux à Saignelégier : proposition faite par M. M. CONRAD. M. E. BROCARD suggère le Château de Prangins - exposition de tapisseries et le Musée de Vacherin à la Vallée de Joux .

Quant au Film du trimestre en cours : le constat est amer, il n'aura pas de film « Grounding » proposé par M. E.CORNUZ. Il n'est pas adapté à un public aîné (environ 2h). Il suggère à la place la projection du Film « Un jour sans Fin ». Par contre, M. Ph. BOCCARD concernant le film du prochain trimestre propose « Bienvenue chez les Ch'tits ».

M. E. CORNUZ demande aux accompagnants de préparer leur sortie afin de pouvoir animer, donner des bonnes informations du site, l'objet de leur visite pendant le trajet à la demande expresse des participants. Aussi il serait souhaitable de prévoir une pause-café sur la route en cas de longs trajets.

M. M. CONRAD prend bonne note comme tous les autres, mais fait remarquer qu'il y aura toujours des plaignants, des insatisfaits et jamais il y aura l'unanimité des satisfaits lors de toutes les sorties. Il n' y a pas de recette miracle. La preuve en est que lors de la sortie au Grand Saint-Bernard qu'il avait accompagné cet été, les participants ont été ravis étant donné qu'il a organisé le temps libre après le repas. Il a réussi à emmener tout le groupe en balade, notamment sur la voie romaine ainsi que du côté italien.

## Divers

Mme C. LUZZATTO prie aux membres du Comité de bien prendre acte et annonce que Mme Myriam BUHLER a donné sa démission et cessera son activité professionnelle à la fin du mois de janvier 2024.

M. E. CORNUZ indique qu'une responsable de service, en remplacement de Mme C. LUZZATTO qui prend sa retraite à la fin de l'année 2023, prendra ses fonctions au 1er Octobre 2023. Il faudra, à ce moment, réfléchir à la nouvelle structure du service. Et à priori, cela ne va pas impacter le fonctionnement du bureau de la Commission des aînés.

Meyrin le 6 février 2024

Eric BROCARD